

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ville de Bienne	Home pour malades chroniques, chemin de Cerlier, Bienne, CP	Indépendants établis ou domiciliés avant le 1 ^{er} janvier 1981 dans les districts de Bienne, Büren, Courtelary, Cerlier, Moutier, La Neuveville, Soleure, Lebern/SO ou Neuchâtel	23 fév. 87 (30 sept. 86)	
Ville de Genève	Aménagement de la Plaine de Plainpalais, CP	Architectes, arch. paysagistes, étudiants EAUG, EPF, EIG ou Techn. Lullier, domiciliés dans le canton depuis le 1 ^{er} janvier 1985, ainsi qu'archit. ou étudiant originaire du canton de Genève	27 fév. 87 (28 nov. 86)	23/86 p. B 98
Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet SA et commune de Coppet/VD	Collège secondaire intercommunal et centre sportif communal, CP	Arch. reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1986 et arch. vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance	31 mars 87 (5 déc. 86)	suit
Département des travaux publics de la République et canton de Neuchâtel	Nouveau Musée cantonal d'archéologie et centre de recherche, Hauterive-Champréveyres (NE), CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton depuis le 1 ^{er} janvier 1986 et inscrits au Registre neuchâtelois, architectes neuchâtelois domiciliés en Suisse, REG A ou B. En outre, 8 bureaux invités	10 avril 87 (31 janv. 87)	23/86 p. B 98
SIA, canton d'Argovie et Ville d'Aarau	Utilisation et aménagement de la zone caserne - rue de la Gare, Aarau, CI	Architectes suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger, architectes étrangers domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1986	10 avril 87 (19 janv. 87)	3/87 p. B 10
Fondation Geisendorf pour l'architecture	Prix d'urbanisme Gottfried Semper 1987, CP	Architectes et urbanistes indépendants ou fonctionnaires, groupements de projets, domiciliés en Suisse	15 avril 87	3/87 p. B10
Commune de Nidau et chemin de fer Bienne-Täuffelen-Anet (BTI)	Aménagement du quartier de la gare à Nidau, CP	Architectes établis ou domiciliés dans les districts de Nidau ou de Bienne	30 avril 87 nouveau: (27 oct. 86)	
Communauté de l'Ecole secondaire, Porrentruy/JU	Ecole secondaire à Porrentruy, CP	Arch. inscrits au Registre cantonal des bureaux d'architectes, arch. jurassiens d'origine établis en Suisse, dipl. Hautes Ecoles ou Reg. A, étudiants jurassiens en 4 ^e année d'études des Hautes Ecoles	30 avril 87 (30 nov. '86)	suit
Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement de la SIA	Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement? CI	Jeunes gens nés à partir de 1958, intéressés à l'aménagement du territoire, en cours de formation professionnelle dans ce domaine ou pratiquant déjà cette discipline	30 avril 87	23/86 p. B 98

Nouveau dans cette liste

Municipalité d'Yverdon-les-Bains	Aménagement sportif et locaux du feu, «Aux Entrepôts», Yverdon-les-Bains, CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis, domiciliés ou originaires de la commune d'Yverdon-les-Bains ainsi que six bureaux d'architectes invités	27 mai 87 (24 février 87)	4/87 p. B 22
----------------------------------	--	--	------------------------------	-----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA, case postale 630, 8021 Zurich.

Carnet des concours

Aménagement sportif et locaux du feu «Aux Entrepôts», Yverdon-les-Bains — Concours d'idées

Ouverture

La Municipalité d'Yverdon, par son Service des bâtiments et de l'urbanisme, ouvre un concours d'idées au sens de l'article 5 du règlement SIA 152 en vue de l'étude d'une salle pour sociétés, de deux salles de gymnastique et de locaux pour le service du feu.

Participation

Le concours est ouvert à tous les architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois établis, domiciliés ou originaires de la commune d'Yverdon-les-Bains. Les architectes suivants ont également été invités à participer au concours: MM. Christian Eicher, Bussigny; Yvan Kolecek, Lausanne; Jacques Longchamp et René Froidevaux, Lausanne; Eric Musy et Paul Valotton, Lausanne; Pierre Grand, Lausanne, et Jean-Pierre Merz, Lausanne. Si un mandat d'étude est attribué à l'un des architectes invités, le lauréat devra s'associer avec un architecte établi ou domicilié à Yverdon-les-Bains.

Jury

Le jury se compose de M. André Perret, syndic, président, et M^{me} Christiane Vincent, directrice du théâtre; MM. Roland Mayor, président des sociétés locales; Gilles Barbey, arch. SIA-FAS; Jean Kyburz, arch. SIA-FAS; Frank Dolci, arch. SIA-FUS et Jean-Daniel Urech, urbaniste SIA-FUS.

Prix

Le jury dispose d'un montant de 55 000 francs pour l'attribution de six à sept prix ainsi que de 10 000 francs pour deux à trois achats éventuels.

Délais

Inscription: du 2 au 28 février 1987, Service des bâtiments, Hôtel de Ville, Yverdon-les-Bains (8 à 11 h. 30; 14 à 16 h. 30).

Retrait des maquettes: dès le 24 février (même adresse).

Questions: jusqu'au 27 mars 1987, par écrit, sous forme anonyme, au jury, Greffe municipal, Hôtel de Ville, 1400 Yverdon-les-Bains.

Remise ou envoi des projets: 27 mai 1987 à 16 heures au plus tard (même adresse).

Remise ou envoi des maquettes: 12 juin 1987 à 16 heures au plus tard (même adresse).

Lettre ouverte

Sortir de l'impasse nucléaire

Ingénieurs et architectes suisses
N° 26 du 18 décembre 1986

Monsieur le Rédacteur,

A propos de la lettre ouverte de M. Pierre Lehmann, vous suggérez une prise de position de la part des lecteurs. Je me propose de commenter cette lettre paragraphe par paragraphe.

1. Rappel

Que l'énergie nucléaire constitue un danger permanent, personne ne le nie. Mais la contrepartie est de pouvoir produire de l'énergie, et pas nécessairement en *gaspiller*, comme P. Lehmann l'imagine.

L'énergie nucléaire n'est pas renouvelable, selon P. Lehmann. Bien sûr! Mais le pétrole non plus ne l'est pas. Et ce n'est pas ce qui va retenir le citoyen moyen de rouler en voiture ou de prendre l'avion, donc pas non plus de recourir à l'énergie nucléaire.

L'énergie nucléaire cause des nuisances qui empoisonnent la biosphère, dit P. Lehmann. Toutes les activités humaines le font, à des degrés divers. Je ne suis pas sûr que l'énergie nucléaire le fasse plus qu'une autre.

Le droit à l'erreur est quasiment exclu, selon P. Lehmann. C'est vrai, et c'est même un des reproches les plus fondés qu'on puisse faire à l'énergie nucléaire.

Plus loin, votre correspondant relève que 20% de l'énergie électrique environ est d'origine nucléaire en Suisse et qu'environ

20% de notre énergie est exportée. Je ne sais pas si ces chiffres sont exacts. Mais même s'ils le sont, je m'étonne que P. Lehmann relie deux chiffres qui ne peuvent pas l'être. Tout le monde sait ou devrait savoir que la consommation de courant est très élevée à 7 h du matin, à midi et à 6-7 h du soir. Entre-temps, elle est bien plus faible. Toutefois, une centrale thermique — nucléaire ou non — ne peut pas fournir du courant à 7 h, être arrêtée de 9 à 11 h, reprendre à midi, etc. On devrait plutôt être bien content qu'il soit possible d'utiliser le surplus de courant produit durant les heures creuses, quitte à l'exporter. Il n'y a pas là de gaspillage: c'est plutôt l'inverse qui en serait.

2. L'accident majeur

A ce sujet, il est vrai que l'accident serait une catastrophe épouvantable, qui condamnerait un vaste territoire pendant de longues années. Mais je m'étonne qu'un scientifique comme P. Lehmann tienne de pareils propos sur l'estimation des risques, en affirmant que l'estimation de leur probabilité est un exercice vide de sens. Que cet exercice soit difficile, soit, mais vide de sens, non!

Je ne me prononcerai pas sur Richard E. Webb, je ne le connais pas.

3. Le problème des faibles doses

P. Lehmann a raison quand il relève qu'on ne sait pas quantifier les effets des faibles doses; mais

quand il dit que c'est «parce qu'on ne connaît pas les mécanismes par lesquels elles pourraient détruire ou modifier des cellules vivantes», il se trompe. Ou plutôt, il n'en sait rien. Les mécanismes d'interaction radiation-matière sont bien connus et étudiés depuis des dizaines d'années par des milliers de chercheurs. On les étudie dans toutes les universités du monde.

Mais hélas, pour de petites doses, on n'observe tout simplement rien dans les cellules vivantes. Rien de positif, mais rien de négatif non plus. Donc pas de destruction, comme le suppose P. Lehmann. C'est un peu comme l'effet de la lumière sur la peau. Un excès cause une insolation, mais personne ne songe à se protéger des lampes de poche par crainte d'un coup de soleil!

On en est réduit, comme le mentionne P. Lehmann, à des études épidémiologiques, c'est vrai. De nombreuses études ont été menées pour examiner la santé des populations vivant dans des régions très radioactives, en Chine, aux Indes, au Brésil. J'ai écouté à ce sujet la conférence donnée à Lausanne en 1985 par M^{me} Rosalyn Yalow, Prix Nobel et spécialiste de ces questions, qui a étudié aussi le cas des radiologues, des populations spécialement touchées par les retombées radioactives et des malades traités par des substances radioactives. Parmi tous ces échantillons de populations, on n'a jamais décelé de maladies, ni cancer, ni anomalie sanguine, motrice ou nerveuse, qu'elles soient congénitales, héréditaires ou non. Rien: aucun effet.

Plus loin, P. Lehmann parle d'un effet de concentration de la radioactivité qui existe, qui est connu, mais qui est rigoureusement le même avec la radioactivité naturelle ou artificielle.

Ensuite, P. Lehmann affirme que l'énergie nucléaire libère du carbone-14 pouvant être accumulé dans l'organisme et que cet atome, au moment où il se désintègre, brisera la molécule où il se trouve. Il a raison. Mais le même phénomène se produit de toute éternité dans tous les organismes vivants du monde, puisque le C-14 est un isotope naturel. Qu'il soit d'origine naturelle ou artificielle, le carbone-14 produira le même effet. Il ne faut donc pas dire que «ce mécanisme est tout différent de la simple irradiation à laquelle nous soumet la radioactivité naturelle».

P. Lehmann écrit ensuite. «On voit donc que l'officialité se permet des propos lénifiants sans même connaître de manière précise les dangers des faibles doses.» De quelle officialité il s'agit, je l'ignore, mais enfin, on ne peut tout de même pas voir un danger là où rien ne permet de penser qu'il y en a un. On pourrait soutenir exactement le contraire de ce que dit P. Lehmann et écrire: «On voit donc que l'officialité se permet des propos agressifs sans même connaître de manière précise les avantages des faibles doses!» Je m'empresse de dire que cette

dernière affirmation n'a aucun fondement, pas plus que celle de P. Lehmann, d'ailleurs. Les faibles doses sont comme les extraterrestres: on ignore aujourd'hui s'ils sont malfaisants ou bienfaisants. Mais il ne faut pas accuser quiconque de cacher qu'ils pourraient être malfaisants!

J'aimerais mentionner pour conclure que je ne fais partie d'aucun lobby pro- ou antinucléaire, pro- ou antiélectricité, vu que je ne suis qu'un maître secondaire que ces problèmes intéressent sur le plan scientifique.

Maurice Cosandey,
Tolochenaz

Nécrologie

William F. Vetter, architecte, 1903-1986

Pour rendre hommage à ce collègue récemment disparu, nul n'est mieux qualifié que l'ancien architecte cantonal Jean-Pierre Vouga; nous re prenons, avec son accord, les lignes publiées dans le quotidien «24 Heures».

La disparition de William Vetter ne peut être passée sous silence, tant le rôle de cet architecte a été grand.

Né en 1903, fils d'un érudit bernois, il passe une partie de son enfance dans l'ancien couvent de Stein am Rhein. Il gardera toujours un port d'attache à Schaffhouse. Mais un seul horizon ne lui suffira jamais. A peine son diplôme du Poly de Zurich en poche, il part pour Paris chez Auguste Perret, qui sera désormais son maître et son credo. Des circonstances favorables font de lui le maître d'œuvre de l'Hôpital Louis-Pasteur, à Colmar, une de ces réalisations exemplaires où le classicisme de Perret donne ses lettres de noblesse au béton armé. Sans abandonner son domicile de Paris, rue Raynouard, un immeuble des frères Perret, il se construit une villa à Ammerschwihr, d'où la guerre le chasse vers Genève, ville de naissance de sa femme.

En 1943, l'Etat de Vaud recourt à lui, à la réputation qu'il s'est acquise de spécialiste des hôpitaux, pour la construction du groupe opératoire de l'Hôpital cantonal, le service du professeur Pierre Decker. Cette œuvre se conduit en association avec l'auteur de ces lignes. Le monde lausannois, dont Vetter découvre le charme et les artistes, lui plaît assez pour qu'il s'y installe à sa manière, un pied à Schaffhouse, l'autre à Genève, sans oublier Paris, ni même Berne, où il fait des projets pour l'Inselspital. C'est dans ce contexte qu'il imagine pour Lausanne, en 1951, le premier projet de couverture de la vallée du Flon dont on n'a pas fini de parler. Ce projet, Amphion, avait, dans tous les cas, le mérite de la clarté.

Le souci de bien construire, dont il a appris la rigueur chez Perret, le conduit vers la préfabrication, non celle des façades, mais celle des structures. La cité d'habita-